

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 1 fr. la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

du 20 octobre 1881

100 français.....	84	Crédit mobilier.....	710
100 amortissable.....	85 07	Crédit Lyonnais.....	830
100 nouveau.....	83 85	Mobilier espagnol.....	845
100 français.....	116 34	Union générale.....	2300
100 italien 5 0/0.....	88 50	Foncière lyonnaise.....	737
100 portugais 5 0/0.....	116 34	Autrichiens.....	737
100 espagnol 5 0/0.....	116 34	Lombards.....	238
100 grec 5 0/0.....	116 34	Sarragosse.....	667
100 turc 5 0/0.....	116 34	Nord-Espagne.....	680
100 indienne 5 0/0.....	116 34	Transatlantique.....	2130
100 japonaise 5 0/0.....	116 34	Suez.....	2130
100 russe 5 0/0.....	116 34	Consolidés à Londres.....	99 1/16
100 autrichienne.....	116 34	Panama.....	116

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LES TRAVAUX DES CHAMBRES

Paris, 20 octobre

Une importante question de procédure parlementaire va être soulevée dès l'ouverture de la session; cette question, qui concerne les rapports des deux Chambres entre elles, va, en effet, se présenter au début même des travaux parlementaires. Il s'agit de savoir quel est le sort des projets de loi émanés de l'initiative du gouvernement, sur lesquels le Sénat doit à son tour statuer en présence de la Chambre nouvelle.

Nous croyons savoir que le bureau du Sénat a déjà eu occasion de formuler son avis à ce sujet et qu'il professe que le projet de loi subsidiaire, parce que c'est une émanation du pouvoir exécutif, mais que tous les votes de la Chambre ancienne émis à propos de ce projet de loi disparaissent. De sorte que le Sénat statue comme s'il était le premier saisi du projet de loi et que celui-ci doit ensuite être soumis à la Chambre nouvelle, qui prononce comme si celle qui l'a précédée n'avait rendu aucun vote sur la question.

Le cas va se présenter plusieurs fois à la rentrée, car il n'y a pas moins de dix ou douze projets de loi que la Chambre ancienne avait votés et qui sont actuellement ou vont être prochainement soumis au Sénat.

Nous citerons notamment:
Le projet de loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire;
Le projet de loi sur l'achèvement des routes nationales;

Le projet de loi sur l'aliénation des diamants de la couronne;
Le projet de loi sur la liberté des syndicats professionnels;

Le projet de loi sur la magistrature;
Le projet de loi sur les obligations militaires des séminaristes et des instituteurs.

Tous ces projets ont été votés par l'ancienne Chambre, et le Sénat doit les discuter à son tour dans la prochaine session. A supposer même qu'il les vote intégralement dans la forme où l'ancienne Chambre les avait adoptés, il n'en faudrait pas moins, si la théorie du Sénat prévalait, qu'ils revinssent devant la Chambre nouvelle, et qu'ils fussent remis en délibération devant elle.

La raison que donne le bureau du Sénat pour justifier cette théorie, c'est que si l'on n'agissait pas ainsi, il pourrait arriver que la Chambre ancienne fut désavouée par le suffrage universel et remplacée par une Chambre d'esprit absolument différent et que cependant il suffirait d'un vote du Sénat pour transformer en loi une disposition votée par l'ancienne Chambre et qui aurait pu être adoptée par elle malgré le vœu manifeste du pays. Le bureau du Sénat estime que dès lors c'est le vœu de la nouvelle Chambre qui doit servir de point de départ, parce que celle-ci est la représentation la plus récente et par suite la plus fidèle du pays.

Quoi qu'il en soit, aucune règle n'est encore venue fixer ce point de procédure. Le cas s'est présenté au lendemain de la dissolution, en 1877, et le Sénat, à cette époque, avait appliqué la théorie que nous venons d'exposer.

Il s'agit de savoir si cette procédure est applicable par analogie au cas d'expiration légale du mandat de la Chambre, cas qui se produit pour la première fois depuis la mise en vigueur de la Constitution de 1875.

Nous croyons savoir qu'on songe à provoquer une conférence des bureaux des deux Chambres dès la rentrée, pour essayer d'établir, sur cette question, un accord qui serait ensuite soumis à l'approbation de chacune des deux Assemblées.

Nous rappelons qu'en ce qui concerne les simples propositions de loi, émanées de l'initiative particulière des députés, la question ne soulève aucune difficulté, puisque le Sénat se dessaisit de lui-même de toutes ces propositions dès que la Chambre dont ils émanaient a disparu.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 20 octobre

L'INTERPELLATION JULES SIMON AU SÉNAT

Il paraît certain que M. Jules Simon, agissant au nom des droites du Sénat, interpellera le cabinet dès la rentrée sur sa politique intérieure et extérieure pendant les vacances.

L'orateur des droites aurait en ces jours-ci, avec les principaux complices du 16 Mai, plusieurs entrevues dans lesquelles on se serait à peu près entendu sur la conduite de cette interpellation.

LE BUDGET DE 1881

M. Magnin prépare en ce moment un projet de loi relatif aux crédits supplémentaires ou extraordinaires à régulariser ou à ouvrir sur le budget de 1881 et sur les budgets antérieurs.

Ce projet de loi serait déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours de novembre, ainsi que nous l'avons annoncé.

NOUVELLES DIVERSES

Il n'est plus question de la démission du cabinet avant la rentrée des Chambres.

— Le décret de convocation des électeurs sénatoriaux paraîtra le 23 ou le 24 octobre au Journal officiel.

— Le prochain conseil des ministres aura vraisemblablement lieu dimanche ou lundi.

LA RÉVOLUTION EN IRLANDE

Londres, 20 octobre. — La situation est loin de s'améliorer en Irlande.

M. Forster est obligé de se faire accompagner par une escorte de police quand il sort dans les rues de Dublin. Le lord-lieutenant, lord Cowper, qui vient de revenir à Dublin, et qui a présidé cette après-midi une réunion du conseil privé, vient d'ordonner que l'état de siège sera proclamé dans la ville. Une proclamation invitera aussi les bons citoyens à rester chez eux à la tombée de la nuit, en les avertissant du danger qu'ils courraient en se mêlant aux foules qui essayent de lutter avec la police. Des renforts ont été expédiés de Chatham ce matin à destination de Dublin. A leur départ les troupes ont été acclamées par la population.

On fait des préparatifs de défense autour du Château (résidence du lord-lieutenant), qui se trouve au cœur même de la ville. On a déchargé de nombreux tombereaux de tourbe et de marne destinés à faire l'office de sacs de terre. Les sapeurs amoncelèrent hier cette terre derrière les portes du château.

Cependant, dans les cercles bien informés, on ne craint guère un soulèvement. La force armée s'élève actuellement à environ 40,000 hommes en Irlande, y compris les constables.

La population de Dublin se plaint du ton hautain de M. Forster, hier, dans sa réponse à la députation de la municipalité. Il est vrai que la députation elle-même, qui venait adresser une sorte de remontrance au chef du pouvoir exécutif, était envoyée en vertu d'une résolution pour « obtenir la promesse que le déploiement insolite de force armée, qui avait eu lieu dans la ville samedi et dimanche avec de si déplorable résultats, ne se répéterait pas. »

Le compte rendu du discours de M. Forster ne justifie donc pas absolument la susceptibilité des citoyens de Dublin. M. Gray, membre du Parlement et ancien maire de Dublin, qui a proposé et

fait voter au conseil communal que le droit de bourgeoisie de la ville de Dublin fût octroyé à M. Parnell, écrit ce matin aux journaux irlandais en général et au sien en particulier (le Freeman), qu'après avoir entendu l'affirmation de M. Forster, il retire le soupçon qu'il avait formulé contre le gouvernement d'avoir voulu amener une collision entre la police et le peuple, mais il espère que le gouvernement sera obligé de rendre compte de sa conduite au Parlement.

La Ligue agraire n'est pas supprimée. Elle s'est réunie cette après-midi à ses bureaux de Sackville street et a rédigé une proclamation. On dément les bruits d'après lesquels la Ligue aurait eu l'intention de transférer son siège de Dublin à Liverpool.

A la dernière réunion de la Ligue de Dublin, le président a lu le manifeste recommandant aux tenants de rester fermement attachés à l'organisation de la Ligue et de ne payer aucun fermage. La Ligue affirme sa légalité et déclare qu'elle a toujours été soutenue, non pas par la terreur qu'elle inspire au dire de ses adversaires, mais par l'enthousiasme et l'adhésion du peuple irlandais tout entier.

Les réunions hebdomadaires du comité exécutif seront suspendues à l'avenir, mais la Ligue continuera à fonctionner; elle reconnaît toutefois que l'arrestation de ses chefs l'empêchera de diriger comme elle le désirait les procès qui seront intentés aux landlords devant le tribunal agraire, et elle refuse le cabinet d'avoir entravé ainsi l'épreuve loyale du land act.

Ce long manifeste est signé par M. Parnell et tous les autres prisonniers politiques, y compris Michael Davitt, qui est incarcéré à Portland. On ignore comment ces signatures ont été obtenues.

Dublin, 20 octobre. — Les arrestations des land-ligueurs continuent au sud de l'Irlande. La cour agraire, instituée par la nouvelle loi, s'est réunie hier à Dublin; 340 fermiers y sont venus pour faire fixer les prix de leurs fermes.

M. Morris, directeur provisoire du bureau central de la Ligue agraire, a été arrêté aujourd'hui.

EN AFRIQUE

Les armements

Toulon, 20 octobre. — Trois bataillons nouveaux des 115^e, 117^e et 130^e régiments d'infanterie arriveront ici le 22 et seront transportés le surlendemain en Tunisie.

Marseille, 20 octobre. — Le paquebot la Ville-de-Bône est parti hier à cinq heures pour Philippeville et Souste, ayant à bord: 433 hommes à pied des 9^e et 16^e régiments d'artillerie, 22 hommes, 130 mulets, 20 chevaux du 18^e escadron du train des équipages; 55 militaires isolés et 18 prisonniers.

Nouvelles du Sud-Oranais

Alger, 20 octobre. — Une lettre de Tlemcen dit que notre expédition dans le Sud oranais aurait excité brusquement les craintes de Muley-Hassan. Il aurait l'intention de protester

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 93

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPODOCE

Norbert n'en était que plus déterminé à retourner lui demander conseil. Pourtant, il hésitait, il n'osait. Une dernière lueur de raison éclairait le précipice où il allait rouler.

IV

Dauman, lui attendait, tout aussi assuré que l'oiseleur qui, ayant habilement disposé dans les chaudières son petit miroir, se croise les bras, sûr que les alouettes s'y viendront prendre.

N'avait-il pas fait briller aux yeux de Norbert l'éblouissant espoir de la liberté?

Comme tous ces hommes qui, dans les campagnes, exploitent alternativement la cupidité et la misère, maître Dauman avait des espions partout.

Heure par heure, pour ainsi dire, il savait tout ce qui se passait au château de Champdoce.

On lui avait rapporté presque textuellement le dernier entretien du duc et de son fils. Il était informé des conditions nouvelles faites à Norbert.

Il n'en fut ni inquiet, ni affecté, persuadé qu'en se relâchant de son despotisme, M. de Champdoce était la révolte de son fils.

Souvent, le soir, quand après son dîner il allait, selon sa coutume, se promener sur la grande route enfumant sa pipe de bruyère fabriquée par lui, il s'arrêtait au bas des taillis de Bivron d'où l'on apercevait le château de Champdoce.

Il montrait le poing au vieux édifice, et d'une voix sourde il répétait:

— Il y viendra, il y viendra...

Il y viendrait.

Après une semaine de luttes intérieures, après de cruels combats, après s'être mis deux fois en route et deux fois être revenu sur ses pas, Norbert osa venir frapper à la porte de l'ennemi de son père.

De sa fenêtre, Dauman l'avait aperçu descendant lentement la côte, le fusil sur l'épaule, suivi de son bel épave Bruno.

Le maître hypocrite avait donc eu le loisir de préparer sa physionomie, et de prendre une contenance toute différente de celle de la première entrevue.

C'est encore avec toutes les démonstrations d'un respect outré qu'il reçut « Monsieur le marquis », comme il l'appela avec une grotesque emphase; mais il sut paraître gêné, affectant précisément assez de contrainte pour que Norbert ne put pas ne le point remarquer.

Lui, si beau parleur d'ordinaire, et qui avait un gros répertoire de formules banales qu'il débitait à ses clients, il semblait s'efforcer à n'en pouvoir sortir dans ses phrases respectueuses, ne sachant que répéter:

— Bien à votre disposition, monsieur le marquis, tout à votre service.

Norbert, qui comptait sur le chaud accueil de l'autre jour, fut si déconcentré de cette surprenante froideur, qu'un moment il eut l'idée de se retirer.

Une vanité le retint, et il se dit qu'ayant fait tant que de venir, il se devait de prendre son courage à deux mains et de parler.

— Je voudrais vous consulter, Président, commenta-t-il, pour ce que vous savez; n'ayant nulle expérience, je me décide à profiter de la vôtre.

L'autre avait l'air de tomber des nues. Il renversa la tête en arrière, les yeux au plafond, comme s'il eût attendu une inspiration des solives où pendaient ses paquets de graines.

— Ce que je sais, murmura-t-il, ce que je sais... Une fois engagé dans une voie qu'ils savent périlleuse, les plus timides ferment les yeux et vont droit au danger.

— Eh oui! fit Norbert, ne deviez-vous pas me donner le moyen de changer contre une meilleure l'existence qui m'excède?

— En effet, il me semble...

— Vous m'avez offert deux expédients et vous m'en avez fait entrevoir un troisième, plus sûr, affirmiez-vous; quel est-il?

L'embarras si admirablement joué du sieur Dauman sembla redoubler à cette question, trop précise pour qu'il pût l'éluder.

— Comment, répondit-il avec le plus niais sourire qu'il put trouver, comment, vous vous souvenez encore de cela?

— Je n'ai cessé d'y penser.

Le maître coquin intérieurement était ravi.

C'est pourtant avec le même sourire forcé qu'il reprit:

— Oh! vous savez, monsieur le marquis, on dit comme cela tant de choses... Entre l'intention et le fait, il y a un bout de chemin, la loi le reconnaît. Je sais si franc de mon naturel, que je ne sais pas toujours tenir ma mandibule langue. J'aurai parlé en l'air.

Norbert était un pauvre garçon fort ignorant; ce n'était pas un être veule et mou. Son père avait pu plier les ressorts de son énergie, mais non les briser. D'ailleurs, c'était bien le sang rouge et chaud des Dompier de Champdoce qui courait dans ses veines.

Du coup il se dressa, frappant violemment le parquet de la crosse de son fusil.

— C'est à lire, s'écria-t-il, que vous m'avez pris pour un niais...

— Oh! monsieur le marquis!...

— Et que vous avez pensé qu'on pouvait se jouer de moi impunément. Il vous a paru plaisant de m'arracher mes secrets. Qu'en comptez-vous faire? Les colporter pour en rire pourrait, vous coûter cher, Président!...

Il s'interrompit, surpris de l'air navré du sieur Dauman, et il eut presque regret de son emportement lorsqu'il l'entendit s'écrier du ton le plus douloureusement ému:

— Me jurer ainsi, moi! monsieur le marquis; me supposer capable d'une pareille infamie!...

— Alors, que signifient vos façons d'aujourd'hui? La physionomie traitresse du sieur Dauman exprimait la plus vive anxiété.

Il hésitait, il paraissait délibérer afin de décider lequel était le plus convenable de parler ou de se taire.

Enfin, il se dressa, il avait pris son parti.

— Tenez, M. le marquis, fit-il résolument, puisque vous m'avez deviné, tant pis! je vous dirai la vérité. Vous vous fâcherez si vous voulez...

— Je ne me fâcherai pas. Parlez sans crainte, Président.

— Eh bien! j'ai réfléchi.

— Ah!

— C'est comme cela. Je ne suis qu'un pauvre homme, moi, monsieur le marquis, et il n'en faudrait guère pour me compromettre. La moindre de mes imprudences peut être punie par la manque de pain. Que fais-je en vous assistant de mes conseils? Evidemment, je contrecarre les projets de monsieur votre père.

Me voyez-vous, moi, Dauman, luttant contre le tout-puissant et richissime duc de Champdoce?

auprès des puissances européennes contre l'occupation par nos colonnes de postes sur la frontière. L'empereur du Maroc préférerait supporter une partie des frais de guerre.

Mule-Hassan craindrait beaucoup Si-Sliman. Un groupe de 80 cavaliers et un assez grand nombre de fantassins seraient partis du Maroc dans une direction encore inconnue.

D'après des renseignements de Marnia, Si-Sliman serait encore indécis sur la direction à prendre.

Des renseignements ultérieurs de Sebden le donnent comme ayant quitté Matarka et se trouvant en ce moment à six jours de marche d'Oglat-Cedra. Il serait parti pour une razzia dans une direction inconnue avec tous les contingents dissidents et les Beni-Guil.

Les généraux Delebecque et Louis sont partis avec toutes leurs troupes pour l'expédition du Sud-oranais.

Ils emportent pour 58 jours de vivres. Tout démontre l'attitude correcte de l'empereur du Maroc à l'égard de la France.

Les victimes de l'Oued-Zargua

Tunis, 20 octobre. — La Compagnie du chemin de fer de Bone à Guelma a décidé de maintenir aux familles le traitement des victimes du massacre de l'Oued-Zargua.

Cette mesure a produit une excellente impression, la plupart des employés massacrés étant Italiens et Maltais.

Occupation de Nebeur

Tunis, 20 octobre. — On fait courir le bruit que le colonel Laroque, gouverneur de Kef, avec une colonne de 1,800 hommes, venue de Souk-Arhas, aurait occupé Nebeur, capturé les chefs insurgés et fait fusiller les plus compromis.

Il marcherait actuellement vers Teboursoek prendre à revers les contingents insurgés faisant face au général Daubigny.

L'aqueduc de Zaghouan

Tunis, 20 octobre. — Les insurgés de Kairouan pourraient venir commettre des dégâts à la voie et au canal. Aussi Ali-Bey doit-il aller garder l'aqueduc de Zaghouan.

Sur sa demande, on a mis à sa disposition le commandant Noella, qui possède la langue arabe, et qui servira ainsi d'intermédiaire entre les colonnes françaises et la colonne tunisienne.

La ligne du chemin de fer

Tunis, 20 octobre. — Les gares du chemin de fer de Ghardimaou à Béja sont militairement occupées depuis le 18 octobre.

On pense que d'ici à huit jours la ligne sera complètement rétablie et occupée.

Les Traités de Commerce

Paris, 20 octobre. — Il se confirme que les négociations du traité de commerce franco-anglais seront reprises le 24 octobre au ministère des affaires étrangères.

On croit que l'entente se fera sur les différentes questions ajournées.

Les conférences pour la négociation du traité de commerce entre la France et les Pays-Bas ont été ouvertes dans la matinée au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Tirard.

Rome, 20 octobre. — Le *Popolo romano*, dans un article consacré au traité de commerce franco-italien, exprime la conviction que la seule difficulté existant encore, celle concernant les tissus de laine, disparaîtra après de nouvelles négociations.

L'organe de M. Depretis saisit l'occasion pour déclarer que la France, étant l'alliée naturelle de l'Italie, grâce aux intérêts économiques communs, devra voir sans jalousie le voyage du roi Humbert en Autriche et en Allemagne.

LA MARCHÉ SUR KAIROUAN

Paris, 20 octobre 1881.

Les opérations militaires sont définitivement commencées dans le Sud-Oranais et en Tunisie. Ainsi que nous l'avons annoncé depuis quelques jours, le général Saussier, dès son arrivée, a disposé ses colonnes expéditionnaires et ordonné la marche sur Kairouan.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans aucun doute, de leur donner des renseignements aussi précis que possible sur l'effectif des troupes qui sont en Tunisie et sur le plan de campagne qui va être mis à exécution.

Actuellement nous n'avons pas moins de 45,000 hommes en Tunisie, en y comprenant la division Forgemol, nouvellement organisée, et qui, de la province de Constantine, vient de pénétrer sur le territoire de la Régence.

20,000 hommes environ ont pris possession des places de Bizerte, Ain-Braham, Tabarka, Ghardimaou et Tunis. Une partie de cet effectif a également mission de protéger la ligne ferrée jusqu'à la Manouba.

Le reste du corps expéditionnaire forme quatre colonnes. Trois d'entre elles vont agir contre Kairouan ou aider à cette action militaire. Celle qui opère du nord au sud est la plus nombreuse, car elle est composée des brigades Sabattier et Philibert. Elles sont en outre soutenues par une brigade de réserve, et les unes et les autres ne forment pas un effectif de moins de douze mille hommes placés sous les ordres du général Logerot. Cent kilomètres séparent ce corps d'armée de sa base d'opérations, Zaghouan.

Aussi pour arriver à Kairouan aura-t-elle de dures souffrances à éprouver et des difficultés à surmonter. Le ravitaillement est difficile et les troupes auront à souffrir du manque d'eau. Actuellement, après plusieurs combats heureux, elle a franchi le défilé de Fom-el-Kharrouba.

La seconde colonne, qui opère de l'est à l'ouest, a à parcourir un espace bien moins considérable.

Son point de départ est Soussou, qui est seulement à cinquante-cinq kilomètres de Kairouan. Le pays qu'elle a à traverser est riche et peuplé. C'est le général Etienne qui commande aux 6,000 hommes dont elle est composée.

Enfin, la troisième colonne, dont nous avons indiqué plus haut la formation, et qui s'élève à 8,000 hommes, doit partir de Tebessa et traverser deux cent trente kilomètres pour arriver à proximité de la ville assiégée. Les rebelles auront à compter avec ce corps d'armée qui menace leurs derrières et coupera leur retraite vers le Sahara tunisien.

En résumé le corps expéditionnaire est en nombre imposant; il est pourvu de tout le matériel nécessaire et la prise prochaine et rapide de Kairouan ne peut faire doute pour personne.

C'est la première fois d'après la légende que la ville sainte verra sous ses murs d'autres soldats que des musulmans. Aujourd'hui c'est, il faut le dire, une cité déchue de sa grandeur. Sans avoir jamais eu la splendeur que nous ont retracés les conteurs orientaux, elle n'a jamais cessé d'être un centre important et un lieu de pèlerinage qui attire chaque année une influence considérable. Elle a des écoles, une industrie, un commerce et par suite un mouvement intellectuel politique particulièrement intéressant pour les Africains.

Les monuments y sont nombreux. Il faut d'abord parler de la grande mosquée, qui est une belle œuvre d'architecture. Elle a été primitivement construite par Sidi Ockba, un conquérant et un saint qui a aussi sa légende et qui, comme les nôtres, fait des miracles. Six autres mosquées, mais dont le minaret est moins élevé que celui de Sidi-Ockba, se partagent la dévotion des musulmans. La ville est garnie de murailles et de créneaux et protégée par des fortresses élevées.

La casbah se trouve sur l'emplacement d'une ancienne forteresse phénicienne.

Ajoutons que Kairouan possède des puits inépuisables ou nos soldats pourront, dans quelques jours, se désaltérer.

Ils rendront aux habitants paisibles de cette ville leur tranquillité un instant troublée par les rebelles. Et les musulmans, protégés par les troupes françaises pourront continuer à vénérer leurs saints et à accomplir leurs pratiques religieuses.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Londres, 20 octobre. — Le *Times*, parlant du départ des commissaires turcs envoyés auprès du khédive, croit que le résultat de cette mission sera sans doute de détruire les espérances ou les craintes qu'on avait basées sur la possibilité d'une intervention turque. Le contrôle anglo-français reste en présence de l'hostilité du parti national.

Il est, par conséquent, nécessaire de se prémunir

contre les suites d'une nouvelle crise qui pourrait être hâtée par des modifications ministérielles ou des prononcements militaires. Une tentative de la part du parti national pour supprimer le contrôle anglo-français, obligerait l'Angleterre à choisir entre différents systèmes, sujets les uns et les autres à de sérieuses objections. Si l'on abandonnait l'Égypte à une administration indigène, on aurait l'air de capituler devant l'anarchie.

Après avoir établi l'affirmation des droits de l'Angleterre en Égypte, par l'intervention anglo-française, est à peu près aussi impraticable que l'abandon de ces droits, le *Times* conclut que le gouvernement anglais ne doit pas craindre d'envisager des éventualités qui, bien que pénibles n'en sont pas moins évidemment possibles.

Le moment est peut-être proche où il sera nécessaire d'appliquer ce principe, qu'aussi longtemps que l'Angleterre possèdera l'Inde, ses intérêts politiques en Égypte ne sauraient être subordonnés aux intérêts de n'importe quelle autre puissance. Pour arriver à ce résultat, il faut une politique courageuse, résolue, prévoyante.

Heureusement, il ne sera peut-être pas nécessaire de passer de la parole aux actes; mais on pourra sans doute éviter de graves complications, si les intentions de l'Angleterre sont clairement signifiées aux grandes puissances ainsi qu'au peuple égyptien.

Le *Standard* dit que la Porte aurait l'intention de protester si la France et l'Angleterre ne rappelaient pas leurs cuirassés d'Alexandrie après le départ des commissaires turcs.

Le Caire, 20 octobre. — La nouvelle donnée par le *Temps*, qu'un membre de la mission turque resterait en Égypte, est dénuée de fondement.

Le khédive a donné à entendre aux commissaires qu'il irait à Constantinople aussitôt que l'état des affaires publiques le lui permettrait, ce qui serait probablement dans le cours de l'été prochain. On croit la date exacte.

Les autres détails de la visite du khédive seront définitivement arrêtés de concert avec l'Angleterre et la France.

Informations

Paris, 20 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Les nominations suivantes :

M. Bourcier de Saint-Chaffray est nommé consul général à Genève, en remplacement de M. Burdel, nommé à Santa-Fé-de-Bogota.

M. Flesch, consul à Damas, est nommé à Alexandrie.

M. Pagès est promu colonel d'artillerie. MM. Masson, Caillet, Delangle, Barès sont promus chefs d'escadron. M. Roland est nommé chef d'escadron au train d'artillerie.

Au ministère de la marine

Le bruit reprend naissance de la création d'un sous-secrétariat d'Etat au ministère de la marine; ce nouveau fonctionnaire, un député naturellement, serait spécialement et uniquement chargé de l'administration des colonies, et, pour donner une importance apparente à son poste, on seindrait la direction actuelle des colonies en deux directions : l'une administrative, au sens propre du mot; l'autre politique.

Le mariage de Mlle Grévy

Le conseil des ministres ne se réunira pas samedi à cause du mariage de Mlle Grévy, auquel assisteront seulement les présidents des Chambres et les ministres.

On croit que la visite prochaine de M. Gambetta à M. Grévy sera une simple visite de politesse à l'occasion du mariage de sa fille, comme celle que fit précédemment M. Say à l'Élysée.

Suspensions de maires

M. de Diesbach, ancien député légitimiste à l'Assemblée nationale, vient d'être suspendu pour deux mois, par le préfet du Pas-de-Calais, de ses fonctions de maire de Coucy-en-Artois, pour avoir porté un toast à Mme la comtesse de Chambord au banquet qui a eu lieu à Arras.

Un arrêté du préfet de Maine-et-Loire suspend aussi pour deux mois, M. de Charnacé, maire de la commune de Chambellay, pour avoir, étant pré-

sident du bureau électoral, déplié un bulletin de vote.

Un arrêté du préfet de Maine-et-Loire que nous avons mentionné dernièrement avait suspendu pour deux mois le maire de la commune de Saint-Georges-des-Bois.

Une décision ministérielle le suspend pour six mois.

Conseil général de Constantine

Le conseil général de Constantine a voté la question préalable sur la lettre du préfet invitant le conseil à rendre une visite à l'évêque arrivant dans le diocèse.

Encore Mlle Hubertine Auclerc

On annonce que Mlle Hubertine Auclerc vient d'écrire à M. le général Farre pour lui demander de partir en Tunisie.

Mlle Auclerc estime que « pour que nos soldats soient en état de combattre, il faut qu'un personnel nombreux et dévoué veille à leur bien-être matériel. Les femmes, ajoute-t-elle, qui revendiquent l'égalité devant le droit, revendiquent aussi l'égalité devant le devoir. Qu'on les appelle à faire leur service militaire — pendant du service des hommes — on aura ce personnel. »

Le duel du jour

M. Laporte, député intransigeant de la Nièvre, ayant écrit dans son journal et signé une lettre d'injures adressée à M. Edmond Haraucourt, rédacteur en chef de la *Republique de Nevers*, celui-ci a prié MM. Bastid, député du Cantal, et Paul Strauss, rédacteur au *Voltaire*, d'aller demander à M. Laporte une réparation par les armes.

La statue de Bartholdi

Plusieurs parties de la statue de Bartholdi, la liberté éclairant le monde, qui doit être érigée dans un flot de la rade de New-York, sont terminées : elles vont être placées sur le socle destiné à les supporter.

A cette occasion, le comité de l'Union française-américaine a prié M. Morton, ministre des Etats-Unis à Paris, de vouloir bien fixer le premier des rivets qui réuniront la statue au socle.

Le représentant des Etats-Unis a accepté cette invitation; il se rendra à cet effet, le 24 de ce mois, dans les ateliers de MM. Gaget, Gauthier et Compagnie, avec tous les membres de la légation américaine.

Petites Nouvelles

M. Louis, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sera, sous peu de jours, promu aux fonctions de sous-directeur au même ministère.

On annonce que M. Anglade, sénateur de l'Ariège, est très gravement malade.

On annonce la prochaine nomination de M. Eycheu, rédacteur du *National*, au poste de chancelier du consulat général de France au Caire.

Les comités socialistes du 20^e arrondissement ont choisi M. Amoureux comme candidat pour les élections municipales de Charonne.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Jeudi 20 octobre 1881	
3 0/0.....	84 10
5 0/0.....	116 45
5 0/0 nouveau.....	84 05
Italian.....	88 70
Turc.....	14 90
Extérieure.....	26 1/4
Intérieure.....	26 1/4
Egypte.....	373 75
Chemins Turcs.....	46 62
Banque Ottomane.....	686 87
Union.....	2302 »
Banque Paris.....	783 1/2
Alpine.....	288 7 1/2
Autrichiens.....	745 1/2
Banq. d'Escomp.....	850 1/2
Lombards.....	331 1/2
Suez.....	2100 1/2
Tunis.....	1100 1/2
Rio.....	615 1/2
Impériale.....	1100 1/2
id. nouv.....	1100 1/2

Etranger

Suisse

Une utile découverte

Genève, 20 octobre. — M. l'ingénieur Schalla est l'inventeur d'un appareil qui permet de pénétrer dans le brasier. Il en a fait l'essai à Genève. Il est resté pendant 20 minutes dans un immense brasier composé d'amas de fagots et de copeaux imbibés de pétrole; il avait l'air de n'être nullement gêné dans ses mouvements. L'expérience peut donc être considérée comme ayant réussi.

Angleterre

La santé de M. Gladstone

Londres, 20 octobre. — M. Gladstone serait plus souffrant qu'on ne l'a dit. Atteint d'un refroidissement, samedi dernier, à la suite d'une promenade dans les environs de Hawarden-Castle, on avait d'abord compté qu'il en serait quitte pour un simple rhume.

Après avoir gardé le lit dimanche et une partie de la matinée de lundi, il s'était levé, mais il a dû s'abstenir de nouvelles.

Il salua. — Qu'arriverait-il, s'il apprenait jamais mon audace? Il irait tout droit trouver monsieur le procureur du roi. — Il souleva son bonnet. — Et dès demain, les gendarmes viendraient chercher mons Dauman pour le conduire en prison.

Norbert n'apercevait pas la relation.

— Les gendarmes, demanda-t-il, pourquoi?

— Comment, pourquoi? Vous n'avez donc jamais ouvert un code, monsieur le marquis? Mon Dieu! que les parents sont négligents! Vous n'avez pas dix-neuf ans, et je connais un certain article 354 d'où on peut tirer tout ce qu'on veut, même cinq ans de réclusion pour votre serviteur.

Peste! la loi ne badine pas quand il s'agit d'un mineur qui est le fils d'un duc millionnaire. Et dire que votre père pourrait apprendre que je vous ai fait connaître vos droits! Je tremble rien que d'y songer...

— Comment l'apprendrait-il?

Le sieur Dauman ne répondit pas, et ce silence significatif parut à Norbert si injurieux, que tapant du pied, il insista :

— Je vous demande, Président, comment il l'apprendrait?

— Hélas! monsieur le marquis, vous respectez et surtout vous craignez monsieur votre père, ce qui est votre devoir...

— C'est à-dire que vous me croyez assez simple pour aller tout lui dire.

— Non, mais il peut concevoir un soupçon et vous interroger; vous-même n'avez appris que, lorsqu'il vous regarde d'une certaine façon, il obtient tout de vous.

Tout s'expliquait pour Norbert. Sa colère tomba; c'est d'un ton amer mais presque froidement qu'il dit :

— Je puis être un « sauvage », je ne serai jamais un dénonciateur. Quand j'ai promis de garder un secret, il n'est ni menaces ni tortures qui puissent

me l'arracher. Je redoute mon père, ma terreur en sa présence est plus forte que ma volonté, mais je suis Champdoce, je ne crains personne autre; entendez-vous, Président?

Ah! comme cela...

— Nul jamais ne saura par moi que vous m'avez seulement dit un mot, je vous en demande ma parole d'honneur.

La physionomie du Président reprit peu à peu cette expression de sympathique intérêt qui inspirait tant de confiance à Norbert.

— En vérité, reprit-il, on dirait, à voir mes hésitations, que mon dessein est de vous pousser au mal, monsieur le marquis, tandis qu'au contraire... C'est que l'expérience rend prudent. Moi, donner un mauvais conseil! Jamais. Est-ce que je ne connais pas mon code. Voilà mon bréviaire, à moi, ma règle de conduite, ma foi, ma conscience.

Il avait pris, sur la tablette de son bureau, un gros petit livre à tranches multicolores, enroulé par un long usage, et le brandissait fièrement, il ajouta :

— Mais il faut savoir tout ce qui est là-dedans. Ce panégyrique agaçait singulièrement Norbert.

— Enfin, interrogea-t-il, que dois je faire?

Maitre Dauman cligna de l'œil et répondit :

— Rien, monsieur le marquis. Trois ans à peine vous séparant de votre majorité, il faut patienter, attendre...

— Eh! si je m'en étais senti le courage, je ne serais pas ici.

— C'est pourtant le seul expédient raisonnable. Votre père est un vieillard, pourquoi le chagriner? Laissez-lui donc encore ces trois années de répit pour caresser ses chimères...

D'un coup de poing vigilement appliqué sur le bureau, Norbert lui coupa la parole.

— Si c'est là tout ce que vous avez à me dire, fit-il, je regrette d'être venu.

Il se leva, siffla Bruno comme pour se retirer, et ajouta :

— J'aurai fort bien trouvé cet expédient sans le secours de votre expérience : bonsoir!

Le président ne bougea pas, sûr que d'un mot il retiendrait Norbert.

— Vous êtes vif, monsieur le marquis, fit-il, que ne me laissez-vous achever?

— Alors, finissez vite, dit le jeune homme sans se rassoir.

Maitre Dauman n'en parla ni plus ni moins vite.

— Remarque, monsieur le marquis, reprit-il, que si je vous exhorte à ménager votre père, je ne vous engage pas, pour cela, à endurer comme par le passé toutes ses fantaisies.

Qu'est-ce que je veux, moi? vous voir heureux l'un est l'autre. Je suis en ce moment comme un bon-homme de juze de paix qui s'efforce de mettre deux adversaires d'accord.

Il est des accommodements avec les situations les plus difficiles. Ne pouvez-vous, tout en restant en apparence le plus dévoué des fils, agir en réalité à votre guise? Il ne faut jamais résister ouvertement à ses parents. Combien de jeunes gens sont dans votre cas! Devant papa et maman, on leur donne le bon Dieu sans confession, et derrière ils font le diable à quatre. Quand on n'est pas le plus fort, on doit être le plus fin.

A la mine de son « client », le président jugeait l'effet de son allocution; il était grand, et tel qu'il le souhaitait.

Norbert qui jusque-là avait gardé la main sur le loquet de la porte, le lâcha et se rapprocha.

— N'avez-vous pas une certaine liberté maintenant, monsieur le marquis? poursuivit Dauman.

C'est l'essentiel. Votre père saura-t-il si vous l'employez à chasser ou à toute autre chose?

— A quoi!

Dauman partit d'un franc éclat de rire.

— Dame!... je ne sais pas, moi; cela dépend des goûts. Je ne puis parler que de ce que je ferais à j'étais à votre place.

— Dites-le, Président.

— Pour lors, je ne resterais au château que juste assez pour ne pas inquiéter papa. Ah! je n'y ferais pas grande poussière. Le reste de mon temps, je le passerais à Poitiers, qui est une belle ville où on a tout sous la main. J'y louerais un petit appartement, et j'y vivrais comme un joli garçon qui a son maître.

A Champdoce, je garderais ma veste et mes sabots, mais à Poitiers j'aurais de fins escarpins et des habits achetés chez les meilleurs tailleurs. Puis, je me faufile dans la société des étudiants, de joyeux vivants, qui passent toutes les nuits à boire du punch, à jouer au billard et à chanter la mère Godichon.

Voilà qui est vivre. J'aurais des amis, des maîtresses; j'irais au spectacle, au bal, dans les cafés. J'en ai tant, moi, quand j'étudiais pour entrer dans les affaires...

Il s'interrompt et brusquement demanda :

— Il doit y avoir de bons coureurs parmi les chevaux que votre père élève, et qui sont parqués en bas des prés Juron?

— Oui certes!

— Eh bien! quoi de plus facile d'en dresser un pour votre usage? Je suppose que vous avez envie d'aller à Poitiers, que faites-vous? Le soir, quand on vous croit endormi, vous filez doucement, avec votre fusil, emmenant le bel épagneul que voici; vous bridez un cheval, et hop! en deux temps de galop vous êtes à la ville. Vous mettez le bidet à l'auge, vous vous habillez en grand seigneur qui vous êtes et vous rejoignez vos amis.

S'il vous plaît de rester là-bas, ici on se dit, et ne voyant ni votre fusil ni votre chien : « Il est à la chasse. » Et ni vu, ni connu!...

A suivre

Allemagne

M. Gambetta et M. de Bismarck

Berlin, 20 octobre. — Le correspondant berlinois du Politika de Prague a été à Varzin demander au chancelier la vérité sur la prétendue visite de M. Gambetta à M. de Bismarck.

Etats-Unis

Les fêtes du Centenaire à Yorktown

York-Town, 20 octobre. — Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du centenaire, le président Arthur a appelé l'attention sur la France et l'Allemagne avec lesquelles il a dit qu'il espérait la continuation.

Les lycées de filles aux Etats-Unis

Philadelphie, 20 octobre. — Une jeune doctoresse et quakeresse, Mary Allen, qui a pris ses grades en 1876 au collège médical des femmes de Pennsylvanie, vient d'être nommée médecin résident, résident physicien, et professeur de physiologie et d'hygiène au collège Vassar, dans l'Etat de New-York.

Le collège Vassar est un collège de filles, qui a été fondé, en 1861, par le brasseur Vassar. Cet honorable citoyen a généreusement donné de son vivant la somme de 500,000 dollars ou deux millions et demi de francs pour la dotation de ce collège.

Congrès phylloxérique de Bordeaux

Le Congrès phylloxérique qui vient de se tenir à Bordeaux, ces jours derniers, est une de ces réunions dont l'importance réside surtout dans le résultat général. Après les détails au jour le jour que nous en avons donnés, un coup d'œil d'ensemble ne sera pas sans intérêt.

Le Congrès avait pour but, comme son nom l'indique, de chercher et de constater les meilleurs moyens de combattre le terrible fléau qui désolait les vignobles de l'Europe, le phylloxera.

Les Etats-Unis, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, l'Australie et le cap de Bonne-Espérance, avaient envoyé des délégués.

Les divers moyens constatés jusqu'ici pour lutter contre le phylloxera peuvent se résumer ainsi :

- 1° La submersion là où elle est possible ;
- 2° Les insecticides, dont l'efficacité est reconnue pour défendre les vignobles encore existants ;
- 3° Les vignes américaines à racines résistantes, pour reconstituer les vignobles détruits.

Cette classification a servi de base aux travaux du congrès.

La submersion des vignes a été reconnue comme un des procédés les plus efficaces à employer contre le fléau. Par ce moyen, dont la découverte est due à M. Faucon propriétaire à Graveyron (Bouches du-Rhône), l'insecte se trouve privé de toute communication avec l'air extérieur et meurt dans un laps de temps plus ou moins long. L'addition d'acide phosphorique et de potasse ne peut qu'assurer l'effet de la submersion.

L'assemblée presque unanime sur la question a adopté les conclusions conformes du rapport de la commission.

En ce qui concerne les insecticides, des résultats très remarquables ont été constatés comme ayant été obtenus, soit de l'emploi du sulfocarbonate, soit de l'emploi du sulfure de carbone.

Toutefois, ces moyens, d'une application coûteuse, d'un effet incertain, ont besoin d'être perfectionnés avant que l'emploi s'en généralise.

La discussion sur les cépages américains a été des plus animées. Le congrès a constaté que les vignes américaines, quelles que soient les variétés, possèdent une résistance relative pouvant aller jusqu'à l'immunité. On doit les considérer comme un moyen sûr de reconstituer nos vignobles.

Le greffage des vignes françaises sur racines américaines est un moyen certain de reconstituer le vignoble. C'est surtout comme porte greffes qu'il faut utiliser les vignes américaines ; on conserve ainsi la même qualité de vin. Cette considération présente un intérêt particulier pour le département de la Gironde.

L'avant dernier jour de la session, les membres du Congrès ont visité les principales installations viticoles du Médoc, parmi lesquelles Pontet-Canet, Château-Mouton, d'Armailhacq, Château-Lafite, Château-Margaux, Château-Montrose, Château-Léoville, Brown-Cantenac. Cette excursion a particulièrement intéressé les délégués étrangers.

Avant de se séparer, le Congrès a adopté plusieurs vœux dont voici les principaux :

Vœu de M. le duc de Fitz-James, demandant que les Compagnies de chemins de fer organisent un ou plusieurs trains à prix réduits pour permettre aux viticulteurs de se transporter sur tous les points du Midi, du Sud-Ouest et du Sud-Est, afin d'examiner ce qui se fait au point de vue de la défense de la vigne contre les ravages du phylloxera.

Vœu présenté par M. Connard, demandant que le projet de loi sur les associations syndicales ne soit pas appliqué aux syndicats ayant pour but le traitement des vignes phylloxérées.

Vœu du même membre tendant à la modification d'une des dispositions du code rural, afin de permettre, moyennant indemnité, sur le terrain des voisins, le passage des machines destinées à la submersion des vignes.

Vœu de M. Lafite demandant que M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, sans s'attarder à des consultations illusoires, fasse instituer immédiatement et résolvant tous les travaux, toutes les expériences propres à apprendre enfin aux viticulteurs ce qu'ils peuvent espérer, pour la défense de leurs vignobles, de la destruction totale ou partielle de l'œuf d'hiver du phylloxera.

Vœu de M. Pagès-Dupont demandant le dégrèvement partiel de l'impôt pour les vignes atteintes du phylloxera ; la décharge totale pour toutes les vignes ruinées ; l'égalité devant l'impôt pour tous les procédés destinés à protéger les vignobles.

Vœu de M. Chenu-Lafite tendant à obtenir de la Compagnie d'Orléans qu'elle accorde, comme le fait la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, une réduction du prix de transport pour les sulfocarbonates et le sulfure de carbone.

Vœu de M. le comte de Lavergne, demandant à l'Etat la même concession.

Vœu de M. Larroque, demandant qu'une enquête soit faite en Amérique à l'effet de constater le degré de résistance des cépages introduits en Europe, ainsi que la nature et l'état des terrains paraissant le mieux leur convenir.

En résumé, le congrès de Bordeaux s'est borné à constater les moyens connus jusqu'ici pour lutter contre le phylloxera. Il n'a pas fait faire à la science un nouveau pas ni résolu le problème de

l'extinction du fléau qui a déjà coûté à la France près de cinq milliards ; mais il y aura contribué en totalisant, pour ainsi dire, les connaissances acquises, et en marquant le point de départ de nouvelles études.

LA SANTÉ DE M. GILL

Le Gaulois a reçu la dépêche suivante de son correspondant de Bruxelles :

M. André Gill a quitté l'hospice d'Evère, emmené par sa femme, qui était venue le chercher, accompagnée de deux amis. Tous trois sont partis à une heure pour Paris. Le malheureux artiste n'avait pas été mis en contact avec les autres malades. Il a été relativement calme pendant son séjour dans la maison. M. Gil-Naza, son ami, était venu le voir hier. C'est dans la nuit de samedi à dimanche qu'il avait été enlevé à l'Amigo de Bruxelles, puis conduit à Evère par la police. Il était sans argent, et avait pris une voiture après avoir erré longtemps dans la campagne.

D'un autre côté, nous avons appris hier, à la dernière heure, que M. André Gill, arrivé à Paris dans la soirée, était dans un état très satisfaisant ; il est allé au café avec quelques amis et s'est entretenu avec eux, sans que sa conversation trahit aucun dérangement d'esprit.

Il y a donc tout lieu d'espérer que la maladie de l'éminent artiste n'aura pas de suites graves.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Commission départementale

Saint-Etienne, 20 octobre. — La commission départementale de la Loire se réunira lundi, 24 courant, à 10 heures du matin, dans la salle de ses délibérations, à la préfecture.

Election d'un conseiller général

Un décret en date du 18 octobre courant, convoque les électeurs du canton de la Pacaudière (Loire) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général de ce département.

Le siège de ce canton est devenu vacant par la mort de M. Cuttler.

Les électeurs de ce canton auront la une occasion de plus d'affirmer leurs principes républicains et ils n'y failliront pas.

Arrestations

Volant sans doute se refaire, après les privations subies en prison d'où il est sorti, il y a deux jours seulement, Jean-Marie Chol, âgé de 17 ans, tailleur de limes, né au Chambon (Loire), n'a rien trouvé de mieux que de dérober un rosbief à l'étable de la boucherie Vacheron, rue du Treuil.

Malheureusement pour lui, Chol avait mal choisi son moment, car, pris en flagrant délit, il retournera têter du régime pénitentiaire, sans même avoir goûté au produit de son vol.

ISERE

Adieux de la classe 1880

Grenoble, 20 octobre. — Les conscrits de la classe 1880, qui voudraient prendre part au banquet d'adieux, sont invités à retirer leurs cartes à partir de samedi prochain, 22 octobre, au café Vaisettes, rue Lafayette.

Prix : 3 francs.

Chute mortelle

Le nommé François-Régis G..., âgé de 46 ans, ouvrier mégissier, à Fontaines, se trouvait dimanche dernier dans la cantine de son atelier, en se retirant étant un peu pris de boisson, il tomba la tête première dans l'escalier.

Relève immédiatement, il rendit le dernier soupir ; le malheureux s'était fracassé la tête en tombant.

Rencontre de trains

Voiron, 20 octobre. — Hier soir, à sept heures, une rencontre de deux trains de marchandises a eu lieu en pleine gare de Voiron.

Le train n° 1331 a eu trois wagons de brisés et quatre fortement endommagés.

Le conducteur et le chef de train étant descendus rapidement, échappèrent ainsi à une mort certaine. Il n'y a eu ni morts ni blessés, et l'on a heureusement évité de graves dégâts matériels à déplorer.

L'accident provient de ce qu'un des mécaniciens n'a pas pu retenir son train, bien que les signaux aient été régulièrement faits.

Les travaux de déblaiement de la voie ont commencé aussitôt et le service n'a pas été interrompu.

Attaque nocturne

Rives, 20 octobre. — Le nommé Alexandre Robert, domestique à Saint-Cassien, revenait dimanche soir vers onze heures, de Rives et longeait la route qui conduit à Saint-Cassien.

Arrivé près d'un petit bois, il a été attaqué par trois individus qui, après l'avoir frappé et blessé au visage, l'ont dépouillé d'une somme de 1,800 fr. qu'il portait sur lui.

Robert a reconnu un de ses agresseurs qui habite une commune des environs.

Une enquête est ouverte.

Une cloche fêlée

Cessieu, 20 octobre. — Le curé de Cessieu vient d'éprouver une mésaventure dont s'est fort égayée la partie mécréante de la population, ce n'est pas la moins nombreuse.

A l'ouverture du jubilé, qui devait être prêché par un jésuite, et annoncé au son de la cloche de l'église, celle-ci est restée muette, et pour cause, elle était fêlée. Ne faisons pas de comparaisons.

Ce doit être un tour du diable qui aura voulu se venger des paroles du bon jésuite qui avait insinué que « celui-ci avait trouvé moyen de faire tomber la mode des scapulaires en introduisant pour les femmes l'habitude de se décolleter. »

On rira longtemps dans la commune de la déconvenue de messieurs les cléricaux.

DROME

Sou des écoles laïques

Valence, 20 octobre. — L'assemblée semestrielle des membres de la Société se tiendra le samedi

22 octobre, à 8 heures du soir, au foyer du Théâtre.

Voici l'ordre du jour de la séance : Compte rendu des opérations ; élection d'un membre du comité en remplacement de M. Saussier, délégué ; élection de la commission de vérification.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi 21 octobre, 294^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 31 ; coucher, 4 h. 58. Les jours baissent de 4 minutes.

Ephémérides (1793). Naissance de Lamartine.

Le bruit a été répandu que le Crédit Lyonnais était vendeur d'une valeur qui a beaucoup monté ; ce bruit ne reposait sur aucun fondement, mais cette calomnie, habilement propagée à Marseille parmi les déposants du Crédit Lyonnais, a provoqué des retraits de fonds auxquels il a été satisfait à guichet ouvert.

Le public n'a pas tardé à reconnaître qu'il avait été induit en erreur par une manœuvre sur laquelle une enquête est ouverte.

Les hommes des classes 1867, 1872 et 1876 sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur résidence ou de leur domicile, à partir du 29 novembre prochain jusqu'au 11 décembre.

Ce dépôt a pour but de permettre aux bureaux de recrutement de faire, sur les livrets, les inscriptions servant à constater les changements de position suivants :

Pour les hommes de la classe de 1867, leur passage dans la réserve de l'armée territoriale ; pour ceux de la classe 1872, leur passage dans l'armée territoriale, et enfin, pour les hommes de la classe 1876 (appartenant aux catégories ci-après : la disponibilité, deuxième portion de la classe, engagés conditionnels de l'appel de la classe 1877 leur passage dans la réserve de l'armée active).

Les livrets seront pris à la mairie par la gendarmerie et adressés par elle au bureau de recrutement qui y établira les certificats de passage ou les ordres de route, il seront ensuite retournés à la gendarmerie, qui est chargée de les remettre aux intéressés.

Un concours pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture, des magasins et de la comptabilité dans les manufactures, aura lieu à la fin de l'année 1881, à une date qui sera ultérieurement fixée.

Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 20 novembre prochain dans les bureaux du directeur à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, le Havre, le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse ou Vesoul, ou dans ceux de culture de Neufchâteau, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Malo ou Tarbes.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription :

- 1° Un extrait légalisé de son acte de naissance, constatant qu'il est âgé de dix-neuf ans au moins et de vingt-trois au plus ;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de la commune ;
- 3° Le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences.

Les anciens militaires pourront exceptionnellement obtenir leur inscription jusqu'à vingt-six ans, pourvu qu'il ne se soit pas écoulé plus d'une année depuis leur libération du service.

L'admission ration porte à la connaissance des candidats que, aux termes d'un arrêté ministériel de 20 mars 1880, le surnumérariat, pour les agents admissibles aux emplois supérieurs, est remplacé par un stage d'un an au traitement de 1,500 fr.

Elle rappelle en outre aux jeunes gens reconnus admissibles aux écoles normales supérieures (section des sciences), polytechnique et forestière, et âgés de vingt-et-un à vingt-cinq ans, que d'après l'article 4 de l'arrêté ministériel précité, dont ils peuvent demander communication à la préfecture de leur département, ils sont dispensés de passer l'examen et pourront être nommés vérificateurs stagiaires à la condition de produire les justifications énumérées à l'article 5.

Leur inscription sera reçue à la direction générale des manufactures de l'Etat (ministère des finances) jusqu'au 20 novembre prochain.

On lit dans le Journal de Villefranche :

L'exposition des vins nouveaux de 1881, qui a eu lieu dimanche dernier, au concours annuel du canton de La Chapelle-de-Guinchay, qui s'est tenu à Saint-Amour, nous permet d'établir la différence approximative des prix des vins au début de la campagne viticole de 1880 et de ceux de 1881.

En effet, l'année dernière, le programme du concours divisait aussi les vins rouges : catégorie spéciale pour les vins fins au-dessus de 145 fr. la pièce logée : 1^{re} catégorie, de 130 à 145 fr. ; 2^e, de 115 à 130 fr. ; 3^e, vins au-dessous de 115 fr.

Cette année, l'élévation des prix est considérable : catégorie spéciale pour les vins fins au-dessus de 180 fr. : 1^{re} catégorie, de 160 à 180 fr. ; 2^e, de 135 à 160 fr. ; 3^e, vins au-dessous de 135 fr.

Une mauvaise plaisanterie :

Vers une heure du matin, le sieur Lebeau, ouvrier mécanicien, rentrait à son domicile, rue Rabelais, quand sur l'avenue de Saxe, il fut accosté par un individu qui lui demanda l'heure.

A peine Lebeau eut-il sorti sa montre de son gousset qu'elle lui fut arrachée par cet escarpe, qui prit la fuite, mais, quelques pas plus loin, tomba entre les mains des gardiens de la paix, qui le conduisirent au poste.

Là, le voleur déclara se nommer Bouvresse, journalier, sans domicile, et a affirmé que son intention n'était pas de voler la montre ; il voulait simplement faire une farce.

En présence d'une raison aussi plausible, on s'est empressé de le renvoyer... à la Permanence.

Navrante histoire !

La nuit dernière, un gardien de la paix a arrêté sur la place Bellecour un enfant de huit ans, Louis Bijo, Ce pauvre petit a déclaré que, son père se trouvant depuis quelques jours à l'hôpital, sa mère avait essayé inutilement de le faire admettre à l'hospice de la Charité, et finalement l'avait abandonné.

donné sur la voie publique, en lui disant : « Vas où tu voudras. »

Le malheureux a été conduit à la Permanence, où il a été écroué pour vagabondage.

Un sieur Delayes, aubergiste à Ceuves, ayant appris qu'une femme Picollet avait tenu de mauvais propos sur son compte, se présenta chez elle pour la souffleter. Aussitôt le mari intervint, tenant à la main une énorme paire de ciseaux. Il en porta un coup à Delayes et le frappa au ventre. Le fer s'y enfonça profondément.

Delayes est mort des suites de cette blessure.

Les accidents de tramways

Une jeune fille de 18 ans, Marie Richer, couturière, rue Duviard, ayant voulu descendre, rue Bourbon, d'un tramway en marche, est tombée sur la chaussée et s'est grièvement blessée à la tête.

Après avoir été pansée dans une pharmacie voisine, elle a pu regagner son domicile.

A deux heures de l'après-midi, un accident de même genre est arrivé sur la place Bellecour.

Une dame d'un certain âge a fait une chute si grave qu'elle a été relevée sans connaissance et transportée à la pharmacie Simon.

Grâce aux soins qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à reprendre ses sens.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir, grande-rue de la Croix Rousse, autour d'un malheureux fou, M. D..., capitaine en retraite, que des agents étaient chargés de conduire à l'asile d'Bron.

Le malheureux opposait une vive résistance ce et n'est pas sans peine qu'il a pu être mis dans la voiture qui devait le conduire à destination.

Hier, à cinq heures du matin, M. Gillet, coquetier à Charlay, passait en voiture rue de Bourgoigne, se rendant au marché de Lyon, où l'aurait commandant et un capitaine du 99^e de ligne débouchèrent d'une rue latérale au grand galop de leurs chevaux, qu'ils ne purent maîtriser à temps. Le cheval de l'officier supérieur vint heurter violemment le véhicule, et, en se cabrant, atteignit de ses pieds de devant la femme Gillet qui se trouvait à côté de son mari et lui fit de légères blessures.

Le cavalier ayant refusé de payer les dégâts commis à la voiture, plainte a été déposée au bureau de police de Vaise.

M. Lazare P..., marchand-tailleur à Trévoux, descendant hier à la gare de Vaise, où un de ses parents, M. Victor L..., cafetier, rue Joffroy, était venu l'attendre pour l'emmener chez lui.

Le matin, M. P... venait se plaindre au bureau de police de la disparition de son portefeuille, contenant plusieurs billets à ordre, de son portefeuille renfermant une somme de 210 fr., et enfin de sa montre en or. Il accusait son parent d'avoir commis ces détournements pendant son sommeil.

M. le commissaire de police commença aussitôt une enquête, et fit au domicile de M. L... une perquisition qui ne fournit aucune charge contre ce dernier.

Il semble plus que probable que le plaignant, qui ne peut dire au juste où il a passé une partie de la nuit, se sera endormi dans quelque coin où il aura été dévalisé par quelque rôdeur de nuit.

La nuit dernière des malfaiteurs ont pénétré dans le chantier d'une maison en construction, à l'angle de l'avenue de Noailles et de la rue Duquesne, et ont enlevé une certaine quantité d'outils appartenant à MM. Gonon et Reboux, tailleurs de pierres.

Une enquête est ouverte.

Classe 1880

Les conscrits de la classe 1880, des quartiers Saint-Just et Saint-Irénée, sont priés de venir assister à la réunion qui aura lieu samedi 22 octobre, à 9 heures du soir, au café Royet, chemin de la Demi-June, 165.

ORDRE DU JOUR

Nomination du bureau, décision d'un jury de départ.

Pour la commission d'initiative, A. JACQUET.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Bien maigre l'audience correctionnelle d'hier. Après avoir expédié une douzaine de vagabonds, mendiants ou individus en rupture de ban qui sont venus se faire ramasser à Lyon, dans l'unique but de prendre leurs quartiers d'hiver à Saint-Paul, le tribunal a examiné le cas d'Eugène Lacollonge, dit Fin gras.

Chargé par un de ses copains qui subissait une peine de 15 jours de prison pour coups et blessures, de prendre dans sa chambre un écu de cinq francs et de le remettre à son propriétaire, Lacollonge s'est si bien acquitté de sa mission qu'il a mis dans sa poche tous ceux qu'il a pu trouver, soit quatre ou cinq.

Fin gras, il faut le reconnaître a payé les cent sous de loyer, mais son ami a trouvé le prix de la commission un peu exagéré.

Le tribunal partageant cet avis, convertit le pour-boire du commissionnaire en 15 jours de prison.

Léon Parrayon était employé chez M. Pisant, marchand tailleur, rue Mercière, 25.

Un soir, il est parti emportant un veston d'une coupe irréprochable.

Parrayon remporte une veste d'un autre genre : 15 jours de prison.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 20 octobre, 4 h. 30 soir.

Température : Une fois de plus nous vérifions la probabilité considérable avec laquelle on peut prévoir les variations de situation atmosphérique en se servant de l'état moyen résultant des observations d'un grand nombre d'années. Ainsi, les courbes de température et pression barométrique moyennes déduites de 25 ans d'observation nous indiquent aussi bien le refroidissement du 16 et le réchauffement du 17 que les hautes pressions du 1^{er} de ces deux jours et les basses pressions du second.

Temps probable : Pluvieux.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises. Le bureau de placement est ouvert tous les jours de 1 h. à 4 h., rue Duquesne, 123, au 1^{er}. On demande des déviduses, des tisseuses, ainsi que des ouvrières pour la confection de dames.

M. ET M^{me} DE LESSEPS

M. Ferdinand de Lesseps, dont le nom restera à jamais attaché au percement de l'isthme de Suez, est un de ces hommes privilégiés qui, ainsi que Pythagore, le Titien, Fontenelle et Alexandre Humboldt, ont reçu de la nature le don de vivre un siècle sans vieillir. Il a aujourd'hui 78 ans, et est néanmoins aussi vif et aussi frais qu'un jeune homme. On pourrait dire de lui comme des héros de la légende indienne qu'ils sont destinés à vivre deux fois.

Devenu veuf quand il était déjà père de plusieurs enfants d'un certain âge, il se remaria à 68 ans avec une créole de 18 ans d'une beauté remarquable, qui l'a gratifié d'une demi-douzaine de gracieux bébés.

La manière dont ce mariage se décida ressemble à un véritable roman et mérite d'être racontée. M. de Lesseps, dans ses courtes apparitions à Paris, fréquentait assidûment une famille créole où il se plaisait à causer avec les aimables demoiselles de la maison, qu'il amusait, en leur racontant les intéressants épisodes de ses voyages.

En parlant de ceux qu'il avait faits en Palestine, il dit qu'en sa qualité de vif il avait eu beaucoup à souffrir et avait couru de véritables dangers au milieu des Arabes, parce qu'ils ont une vive réputation pour les hommes qui peuvent vivre sans femmes.

La plus belle des sœurs lui demanda alors pourquoi il n'avait pas pris une seconde femme.

— Parce que je suis trop vieux, répondit-il, et que si je venais à aimer une jeune personne, elle ne voudrait pas de moi.

— Qui sait ? répliqua la jeune fille.

M. de Lesseps sourit et parla à ce propos de l'étonnante faculté des roses de Jéricho qui, après s'être desséchées, reprennent leur première fraîcheur dès qu'on en met la tige dans l'eau. La demoiselle manifesta le désir de voir ce miracle et M. de Lesseps lui fit cadeau d'une de ces roses.

Quelques jours après, la jeune créole lui montra la fleur ravivée, et lui dit :

— Si l'eau produit un tel miracle sur cette fleur, pourquoi l'amour n'en produirait-il pas un pareil sur la vieillesse ?

Ce fut pour M. de Lesseps une révélation. Aussi s'écria-t-il :

— Si vous ne craignez pas de le tenter, voici ma main.

Peu de temps après, le mariage eut lieu ; et il est inutile d'ajouter qu'il est des plus heureux. Aujourd'hui encore la jeune femme est belle à ravir, et partout, elle accompagne son mari dont elle est une des plus grandes admiratrices.

CHOSSES & AUTRES

Mettre des gants pour parler à quelqu'un

D'où vient cette expression si fréquemment employée ? Voici ce que nous trouvons à l'article *Gant*, dans le *Grand Dictionnaire du XIX^e siècle*, par Pierre Larousse :

... Sous Louis XIV, les grandes dames portaient les mitaines et le gant semble n'être encore pour les hommes qu'une tenue d'ordonnance ou de campagne. Sous Louis XV et Louis XVI, époque de luxe et de romans, on a la vanité des belles mains ; aussi se garde-t-on bien de les cacher.

La mode des gants et des mitaines reposait sous le Directoire, tout au moins pour les dames, et sous l'Empire, on se gante dans toutes les cérémonies. Depuis, l'usage ne s'en est pas affaibli un seul instant, bien au contraire.

Or, si l'on considère que *mettre des gants pour parler à quelqu'un* n'est ni dans Furetière (1737), ni dans Trévoux (1771), ni même dans l'Académie (1799), il est permis de conclure que cette expression a toute l'apparence d'être née sous le premier Empire, puisque alors *mettre des gants* pouvait parfaitement signifier, au figuré, faire des cérémonies, ce qui est le sens de ces mots dans le proverbe en question.

Le bois de paille

Les journaux américains relatent une invention que nous traiterions de canard, sans plus ample information, si elle ne venait pas des ingénieurs Yankees.

Un industriel de Lawrence (Kansas) a inventé un procédé qu'il tient secret, paraît-il, pour fabriquer du bois de construction avec de la paille.

Ce bois peut être obtenu de toute longueur et de la largeur maximum de 32 pouces ; il est imperméable, de la couleur du chêne ; les clous y tiennent aussi solidement que dans le meilleur bois, et il est susceptible de recevoir un beau poli.

Tant américaine que soit cette invention, elle est vraisemblable et pourrait bien être réelle.

N'avons-nous pas les billes « d'ivoire » en carton ?

Le « cuir » en carton ?

Et ces produits artificiels demandent, pour être reconnus tels, une grande expérience des métiers qui emploient les matières premières imitées.

Il pourrait donc y avoir là une invention sérieuse et qui pourrait porter ses fruits dans l'état actuel où se trouve la production du bois.

BOURSE DE LYON

Du 20 Octobre 1881

RENTES	COMPTANT	ACTIOMS
3 0/0 Amortissable ...	83 90	Gaz de la Guilloitière ...
4 1/2 ...	...	Gaz de la Loire ... 237
5 0/0 ...	...	Mines de la Loire ... 910
6 0/0 ...	...	Montrambert ... 260
7 0/0 ...	...	St-Etienne ... 715
8 0/0 ...	...	Rive-de-Gier ... 285
9 0/0 ...	...	Société lyonnaise ... 283
10 0/0 ...	...	Bateaux-Omnibus ... 560
11 0/0 ...	...	Eaux ... 388
12 0/0 ...	...	Dombe ... 1866
13 0/0 ...	...	Abattoirs ... 1866
14 0/0 ...	...	Verreries de la Rhône ... 1866
15 0/0 ...	...	Croix-Rousse ... 1866
16 0/0 ...	...	Obligations ... 1866
17 0/0 ...	...	Ville-de-Lyon ... 1866
18 0/0 ...	...	Ville-de-Paris 1869 ... 292
19 0/0 ...	...	Ville-de-Paris 1871 ... 292
20 0/0 ...	...	Lombardes-anciennes ... 285
21 0/0 ...	...	Lombardes-nouvelles ... 283
22 0/0 ...	...	Loire ... 560
23 0/0 ...	...	Saint-Etienne ... 388
24 0/0 ...	...	Rhône-et-Loire 4 0/0 ... 560
25 0/0 ...	...	Paris-Lyon-Méditerranée ... 388
26 0/0 ...	...	Paris-Lyon-Méditerranée ... 1866
27 0/0 ...	...	Paris-Lyon-Méditerranée ... 1866
28 0/0 ...	...	Paris-Lyon-Méditerranée ... 1866
29 0/0 ...	...	Paris-Lyon-Méditerranée ... 1866
30 0/0 ...	...	Paris-Lyon-Méditerranée ... 1866

SPECTACLES DU 21 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui vendredi, *Si j'étais roi*, opéra comique en 3 actes. — Divertissement.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui vendredi, *Un Voyage d'agrément*, vaudeville.

Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui vendredi, samedi, dimanche et lundi, les *Mystères de Paris*, drame en dix tableaux, par les artistes de la Porte-Saint-Martin.
On commencera à 8 h. 1/2 du soir.
Dimanche prochain, la pièce sera jouée deux fois la semaine.

première en matinée à 1 h. 1/2, la 2^e le soir à 8 h. 1/2.
Mardi, première représentation des *Ch...*

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus vertigineux.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures. 1^{er} Orchestre sous la direction de M. Lebre.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue 2 0/0
A 3 mois 3 0/0
A 6 mois 4 0/0
A 1 an 4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus 5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

Le directeur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

HEMIS
ONNE
SEUL CRÉATEUR
15, RUE HÔTEL DE VILLE, LYON

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
des
Banques Départementales
62, Rue de Provence,
PARIS
Adresse gratuitement à toute
personne qui en fait la de-
mande, sa
CIRCULAIRE FINANCIÈRE
dont les renseignements ont
enrichi sa clientèle

INJECTION BARRAJA
VRAIE INFALLIBLE
Seule et unique au monde, gué-
rissant les maladies secrètes les plus
avérées. Prix : 4 fr. — Pharm. La
ayette, 115, Lyon. 1880-

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX

DEUX PASSAGES

AVIS

Notre nouveau Catalogue 1881-82, illustré de plus de 300 gravures, vient de paraître ; nous le remettons ou l'envoyons GRATIS et FRANCO à toutes les personnes qui veulent bien en faire la demande.

Nous continuerons à donner en prime jusqu'au 25 courant un Billet de la Loterie Nationale Algérienne pour un achat de 25 francs et autant de Billets qu'il y aura de fois 25 francs dans le montant de l'achat.

Lundi prochain, Inauguration des cinq nouveaux magasins annexés par suite de la transformation d'une cour intérieure, aux : Sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

DE FRANCE
Société anonyme. Capital 400 millions

4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur
première hypothèque

CENT SIX MILLIONS de FRANCS

En représentation de ses prêts, la Société délivre, au porteur, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel, payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés, à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial ; — à la Société de Dépôts et Comptes courants ; — au Crédit Lyonnais ; — à la Société Générale ; — à la Société Financière de Paris ; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — à la Banque d'Épargne de Paris.

Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

MERVEILLEUX
12
POUR HOMME ET FEMME

La seule véritable, à remonter à l'heure sans rien servir, non enroulée et cadran papier blanc dans les imitations, mais à cadran émail et en beau métal blanc inaltérable. — Envoyé par la poste avec garantie de 2 ans sur facture et Tarif de Montres et Chaînes de tout prix et de tout genre. — Air et mandat en timb. au dépositaire de France, G. TRIBAUDEAU, Fab. à Cluses, Saint-Paul, à Besançon (Doubs), ou à Paris, 84, boulevard Sébastopol.

LES HEUREUX DÉCOUVERTES
Un pharmacien de Valenciennes, M. MARECHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasmodique, qui enlève instantanément les convulsions et les migraines, les maux de dents et les maux de tête. — La Spasmodique Marechal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies.

HORAIRE GÉNÉRAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Été 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	7,10	7,35	9,03	11,10	11,39
GENEVE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,35	10,05	10,20
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BESANCON	DÉPARTS	—	5,33	8,41	—	—	1,39
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,55	—	9	—	11,45
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	9	—	11,45
MONTBONN (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	6,05	7,05	8,40	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,41	—	7,30	—	11,43	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE
MARSEILLE	DÉPARTS	2,31	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22
GENEVE	DÉPARTS	1,10	1,40	2,10	—	4,50	6,30
BOURBONNAIS	DÉPARTS	3,30	—	5	—	—	8,05
BESANCON	DÉPARTS	2,40	—	3,22	—	3,45	—
GRENOBLE	DÉPARTS	—	—	—	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	4,39	—	—	—	—	9,15
MONTBONN (St-Paul)	DÉPARTS	—	—	5	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	12,12	2,40	3,33	4,58	6	6,32
LES DOMBES	DÉPARTS	—	1,44	—	3,45	—	5,55
	DÉPARTS	—	—	1,40	—	—	5,35